

LA CROIX



Édition 2020-2021

Frédéric Tiberghien
Président
de Finansol



David Arous/
DegrésFahrenheit



Jean-Christophe Ploquin
Rédacteur en chef
à La Croix

éditorial

Mutation

La sortie de ce baromètre – au milieu de la plus grave récession depuis la crise de 1929 – nous oblige à un double regard : vers le monde d’hier et vers celui de demain.

En 2019, la finance solidaire a été portée par une lame de fond. Les chiffres de la collecte en témoignent : + 3 milliards d’euros (+ 24 %), soit la meilleure année jamais réalisée en valeur absolue, avec une progression spectaculaire de la collecte bancaire (+ 29 %). Parallèlement, les financements solidaires ont progressé à 458 millions d’euros (+ 23 %), ce qui constitue la vraie mesure de l’apport aux entreprises solidaires.

Dans le monde de demain, la finance solidaire contribuera à infléchir notre modèle économique en fonction d’exigences sociales et environnementales, renforcées par cette crise, et d’impératifs de solidarité. Les marchés financiers se sont effondrés et l’épargne de précaution des ménages a fait un bond inédit pendant le confinement. Sur fond d’incertitudes, les comportements des ménages évolueront profondément. Avec prémonition, Finansol et *La Croix*, dans le cadre de leur partenariat, avaient axé le baromètre de l’an dernier sur la santé et le « prendre soin de l’autre ». Cette année, notre fil rouge est l’environnement (biodiversité, énergies renouvelables, soutien aux exploitants agricoles,...), qui représente déjà un quart au moins des financements solidaires. C’est le signe d’une mutation sociale et environnementale déjà engagée par les entreprises solidaires, dont témoignent ses impacts.

Plus que jamais, pour les aider à passer le cap de la récession, elles ont besoin du soutien d’épargnants engagés et patients.

2019, année record pour la finance solidaire

L’an dernier, les encours de l’épargne solidaire ont battu des records, dépassant le seuil des quinze milliards d’euros. Les Français misent sur la transition écologique.



Le conservatoire d’espaces naturels de Champagne-Ardenne protège et valorise des sites comme l’étang de la Grande Rouillie (Marne). CEN Champagne-Ardenne

Avant les turbulences de 2020, une année faste en 2019 : si nul ne peut prédire avec certitude les ricochets de la crise sanitaire et économique actuelle sur la finance solidaire, celle-ci aura profité à plein de l’embellie des marchés en 2019. C’est ce qui ressort du 18^e baromètre de la finance solidaire, publié par *La Croix* et l’association Finansol. Avec 810 000 nouvelles souscriptions, l’encours total de l’épargne solidaire atteint 15,6 milliards d’euros : cela correspond à une hausse de 24 % par rapport à 2018, où le volume de l’encours avait augmenté moins fortement que l’année précédente.

L’épargne salariale reste de loin le premier canal de l’épargne solidaire : près de 62% des montants, avec un encours d’environ 9,7 milliards d’euros.

« Les chiffres sont tout à fait exceptionnels », commente Jon Sallé, responsable de l’Observatoire de la finance solidaire chez Finansol. Avec une progression de 3 milliards d’euros, l’année 2019 a vu un nouveau record en collecte absolue. Cette performance s’explique largement par la très forte hausse des marchés boursiers (augmentation de 26 % en un an). Un facteur essentiel, puisque les trois quarts des encours de l’épargne solidaire sont issus des organismes de placement collectif (OPC), et donc cotés.

L’épargne salariale reste de loin le premier canal de l’épargne solidaire : près de 62% des montants, avec un encours d’environ 9,7 milliards d’euros. Les FCPES (fonds communs de placement d’entreprise solidaire, des fonds solidaires réservés aux salariés des entreprises) ont augmenté de 22 %, soit sept points de plus que l’ensemble des FCPE.

L’effet de la loi de modernisation de l’économie du 4 août 2008

Suite page 2. ●●●

2019, année record pour la finance solidaire

« L'épargne bancaire solidaire est sécurisée et disponible, simple à comprendre et fléchée vers des projets sociaux, environnementaux et de proximité. »

●●● Suite de la page 1.

a continué à se faire sentir, l'inclusion d'un fonds solidaire dans le plan d'épargne salariale des entreprises étant de plus en plus connue par les salariés, qui n'hésitent pas à l'abonder. La loi Pacte, combinée à celle sur le financement de la Sécurité sociale qui exonère les PME de forfait social, devrait quant à elle contribuer à la généralisation des PEE (plans d'épargne entreprise) et des PER (plans d'épargne retraite) aux PME, sachant que ces deux outils devront dorénavant intégrer obligatoirement un fonds solidaire : de nouveaux leviers augurant de nouvelles hausses des encours formés par l'épargne salariale, une exception française.

Les titres des projets énergétiques (centrales de production d'énergie renouvelable, par exemple) proposés par les plateformes de levées de fonds (« crowdfunding ») rémunèrent mieux l'épargnant.

Le deuxième canal, celui de l'épargne solidaire collectée par les banques et mutuelles d'assurance, a, lui, augmenté de 29 %, atteignant 5,1 milliards d'euros. Les livrets bancaires solidaires continuent d'attirer. Finansol les compare aux placements des livrets réglementés, comme le livret A, connu pour sa sûreté mais faiblement rémunérateur. L'épargne est sécurisée et disponible, simple à comprendre et fléchée vers des projets sociaux, environnementaux et de proximité : autant de motifs qui rassurent.

« Cela confirme notre conviction selon laquelle les épargnants ne cherchent pas forcément la rémunération maximale chez ces supports, qui ne rapportent pas grand-chose mais qui collectent beaucoup », reprend Jon Sallé. D'où le succès, selon l'analyste, des produits ressemblant aux livrets réglementés comme le Codevaïr, proposé par les Banques populaires, où

environ 20 % de la collecte sont affectés à des prêts personnels à finalité sociale et environnementale (rénovation énergétique de logements de personnes en situation de fragilité).

Le troisième canal est celui de l'épargne investie directement dans des entreprises solidaires. Il fait un bond, passant de 651 millions d'euros en 2018 à 812 millions en 2019. Cette augmentation de 161 millions d'euros est très largement supérieure à celle de l'année précédente (103 millions d'euros). Des poids lourds historiques des entreprises solidaires ont réussi de belles levées de fonds en 2019, comme Habitat et Humanisme (+ 27 millions d'euros), ou France Active Investissement (+ 25 millions d'euros).

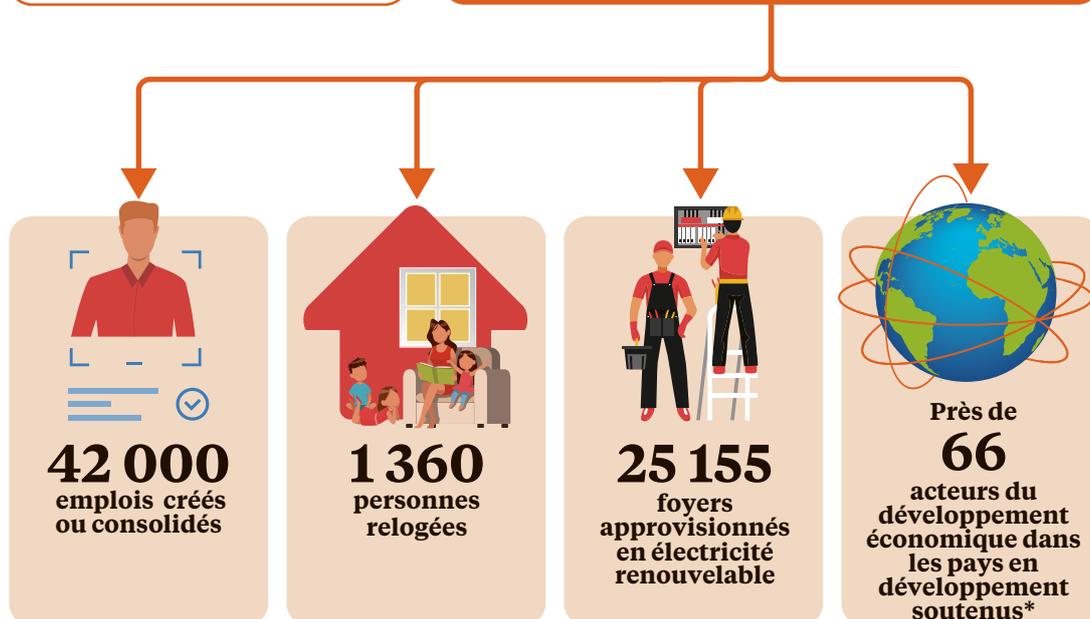
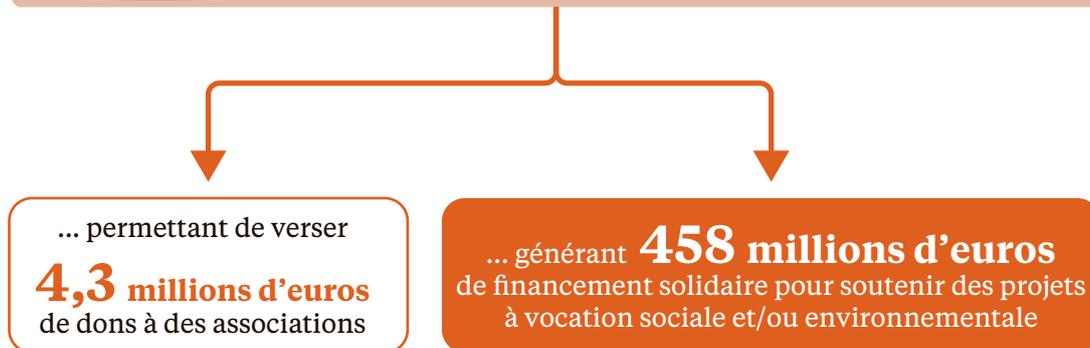
Parmi les acteurs tirant leur épingle du jeu, ceux de l'énergie : les titres des projets de transition énergétique (centrales de production d'énergie renouvelable, par exemple) proposés par les plateformes de levées de fonds (« crowdfunding ») rémunèrent mieux l'épargnant. Si l'investissement est, en théorie, risqué, la réalité atteste que les technologies sont suffisamment matures pour qu'il soit sûr.

Dans les années à venir, Finansol a bon espoir de voir l'assurance vie, produit phare des placements des Français (près de 40 % de leur épargne), devenir un vecteur d'épargne solidaire. Les contrats d'assurance vie font habituellement la part belle aux fonds en euros, qui rapportent peu, et laissent une part réduite aux unités de compte, des « petits fonds qui font la saveur de l'assurance vie », rappelle Jon Sallé.

Or, la loi Pacte prévoit que tous les contrats d'assurance vie multisupports présentent, à partir de 2022, trois types d'unités de compte : solidaire, « vert » (Greenfin) et ISR (investissement socialement responsable). Ce dernier type est même tenu d'être présenté, par les gestionnaires, depuis le 1^{er} janvier 2020. Les fonds en euros pourraient alors perdre un peu en attractivité au bénéfice des fonds ISR ou des fonds verts ou solidaires, au point de devenir un argument de vente des produits d'assurance vie, comme l'espère Finansol qui propose d'ailleurs d'accélérer ce calendrier et d'inciter les compagnies d'assurance à le devancer.

Romain Subtil

La finance solidaire en 2019



* Microfinance, coopératives agricoles, entreprises sociales...

Épargner via son entreprise

Le conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne bénéficie d'un prêt d'Ecofi Investissements lui permettant de sécuriser ses financements.

Le maintien de la biodiversité a aussi besoin de trésorerie

Metz
De notre correspondante régionale

Éviter la destruction des espèces des sablières de Châlons-sur-Vesle (Marne), espaces fragiles mais fréquentés par les habitants de Reims (Marne); préserver, avec l'armée, les steppes rases qui ont pris possession d'une partie des camps militaires de Suippes (Marne) ou de Mourmelon (Marne); inventorier et suivre la faune et la flore d'une pelouse calcaire; sensibiliser des écoliers à la biodiversité... La liste est longue des actions du conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Bien moins connus du grand public que les parcs naturels régionaux, les 29 conservatoires d'espaces naturels régionaux et départementaux se consacrent à la préservation et à la valorisation de la biodiversité sur une mosaïque de lieux. En Champagne-Ardenne, le conservatoire s'occupe ainsi de 250 sites publics ou privés répartis sur le territoire, pour un total de 5 000 hectares, dans lesquels les espèces peuvent encore se développer, alors qu'elles ont régressé ou disparu ailleurs. Ici, une pelouse sèche perdue sur un coteau en haut de vignoble, où poussent orchidées et où volent papillons et orthoptères; là, marais et tourbières en bord de rue... Vingt-cinq salariés se consacrent à ce travail d'experts, aidés par des travailleurs en insertion.



La réserve naturelle régionale des Étangs de Belval-en-Argonne (Marne). CEN Champagne-Ardenne

Pour accomplir ses missions, le conservatoire, de statut associatif, jouit d'un budget de 2 millions d'euros par an, couvert à 75 % environ par des subventions de la région, de l'État, des agences de l'eau et de l'Europe. Le reste est assuré par des prestations de marchés publics pour les collectivités, comme l'animation de réunions avec agriculteurs et forestiers des zones Natura 2 000, ou l'ap-

pui à la mise en œuvre de mesures compensatoires, lors de la construction d'autoroutes, de lignes à grande vitesse ou de parcs d'attractions.

Ce modèle économique est contraint par la lourdeur des dossiers de demande et le délai entre l'accord et le versement des fonds. C'est là que le bât blesse. « Nous avons de gros problèmes de trésorerie, relate Philippe Pinon-Guérin, directeur du conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Il nous manquait toujours un fonds de roulement. Or les banques accordent principalement des prêts pour des investissements matériels, et demandent des garanties. Nous avons cherché des solutions pendant des années. »

En discutant avec des collègues d'autres conservatoires, il découvre que certains bénéficient de prêts depuis dix ans à travers les fonds solidaires d'Ecofi Investissements, filiale du groupe Crédit coopératif. Il obtient en septembre dernier 200 000 € sous forme de quatre billets à ordre de 50 000 €. « Le premier remboursement n'est dû que deux ans après le premier versement, et le quatrième cinq ans après, alors que dans les prêts classiques il faut commencer

à rembourser immédiatement », commente Guillaume de Vauxmoret, responsable de l'analyse solidaire chez Ecofi Investissements. Pour Philippe Pinon-Guérin, il s'agit d'une bouffée d'air permettant de travailler sereinement toute l'année. « Nos actions sont en forte croissance depuis cinq ans, ajoute-t-il. Nous avons besoin de cash pour financer cette croissance, sans quoi l'emploi ne suivrait pas. »

Le fonds commun de placement multi-actifs utilisé, labellisé Greenfin, Finansol, bientôt ISR, se nomme « Ecofi Agir pour le climat ». De 5 % à 10 % des actifs sont investis dans des structures de l'économie sociale et solidaire dont l'activité principale est liée à l'environnement, comme le réseau Cocagne ou la Fédération nationale d'agriculture biologique. Les investisseurs sont principalement des mutuelles et caisses de retraite, ainsi que des particuliers, clients ou non du Crédit coopératif.

Au moment de l'examen du bilan du conservatoire, Ecofi Investissements examinera si un renouvellement est envisageable, ce qui permettrait de conforter durablement les gestionnaires du conservatoire.

Élise Descamps

repères

Souscrire via son entreprise, mode d'emploi

Les salariés ont la possibilité d'épargner solidaire via leur entreprise dans le cadre de leur plan d'épargne entreprise ou interentreprises (PEE ou PEI) et/ou de leur plan d'épargne pour la retraite collectif/interentreprise (Perco ou Percoi), en plaçant tout ou partie de leur épargne salariale (intéressement, abondement, participation...) sur un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) solidaire.

L'épargne salariale bénéficie d'un cadre fiscal avantageux pour les employeurs et les salariés. Pour ces derniers, les sommes investies et les intérêts et plus-values générés sont exonérés d'impôts sur le revenu (dans les limites fixées par la loi).

Les établissements financiers distribuant des FCPE solidaires labellisés Finansol sont : Banque de France Gestion, BNP Paribas ERE, Ecofi Investissements, Humanis Gestion d'actifs, La Banque postale AM, Natixis Interépargne et OFI Asset Management.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.finansol.org ou si vous êtes salarié.e, adressez-vous à votre entreprise.

paroles

«Un impact local»

Arnaud, 40 ans, Paris
Souscripteur du fonds Dynamis Solidaire d'Ecofi Investissements (1)

« C'est une démarche vertueuse et palpable. Les projets financés par le fonds ont du sens, ils sont à taille humaine et ont un impact local. Leurs contours sont bien définis, et cette proximité permet de comprendre leur finalité et leurs difficultés, et la manière dont on peut aider. Cette

approche plus souple permet de prendre des risques réfléchis et de leur donner leur chance. Avec le recul, la réussite est avérée : ce fonds solidaire géré sur le thème du développement durable fonctionne et a des résultats positifs pour l'économie. Il répond aussi à un besoin exprimé par les salariés d'Orange qui recherchent du sens, en résonance avec la société. C'est d'autant plus vrai dans cette période troublée : on veut avoir confiance en l'avenir. Cela renforce le sentiment que ce type de placement solidaire est le bon. »

(1) Et président du conseil de surveillance FCPE Dynamis Solidaire au sein du Plan d'Épargne Groupe Orange.

Épargner en direct via une entreprise solidaire

Fondée en 2017, la coopérative vise à pérenniser l'activité des agriculteurs en achetant temporairement une part de leur foncier.

Terrafine au service des agriculteurs en difficulté

« J'étais essoré psychologiquement, prêt à arrêter ma carrière », lance Marc (1), un agriculteur des Côtes-d'Armor, qui préfère garder l'anonymat pour ne pas faire étalage de ses difficultés. L'an dernier, cet éleveur de bovins de 38 ans au bord de la faillite est parvenu à « sortir la tête de l'eau » en signant un contrat avec la coopérative Terrafine.

Fondée en 2017 par Jean-Jacques Gaudiche et Yves Seïté, cette coopérative de portage foncier se donne pour objectif de maintenir à flot des exploitants en difficulté. Le principe ? Elle achète une partie des terres d'un agriculteur en besoin de trésorerie, puis la lui reloue dans le cadre d'un bail cessible lui garantissant ainsi un accès pérenne à ses terres.

« Un jeune agriculteur qui se lance doit acheter le bâtiment d'une part et le foncier de l'autre, c'est très difficile à gérer, souligne Jean-Jacques Gaudiche, ingénieur en agriculture. Beaucoup jettent l'éponge. » « On a très peu de considération et de faibles revenus, alors qu'on bosse 80 heures par semaine. Le résultat, c'est qu'un agriculteur se suicide tous les deux jours », ajoute Marc.

Pour Jean-Jacques Gaudiche, les difficultés des agriculteurs trouvent leur source dans une forme « d'infantilisation des exploitants ». « Ces derniers délèguent à des tiers tout le développement de leur exploitation et se mettent en position de sous-traitants », regrette-t-il.

Terrafine inverse la démarche. « J'ai pu ramener de l'argent pour l'exploitation, tout en restant maître de mes terres, témoigne Marc. Je suis locataire exclusif et

la seule personne qui peut transmettre le bail, c'est moi. »

L'exploitant a cédé 14 des 40 hectares de son élevage de bovins pour un montant de 80 000 €. Il a ainsi pu rembourser une partie du prêt d'installation contracté onze ans plus tôt auprès de sa banque. « Nous opérons en complémentarité avec les banques », souligne Jean-Jacques Gaudiche.

Les agriculteurs partenaires s'engagent au développement de la biodiversité en contrepartie du bail.

La coopérative s'inscrit par ailleurs dans une démarche écologique : les agriculteurs partenaires s'engagent au développement de la biodiversité en contrepartie du bail. « On impose une certaine quantité d'aménagements propices à la biodiversité », affirme Jean-Jacques Gaudiche.

Alors que la politique agricole commune exige un taux de 5 % de « surfaces d'intérêt écologique », qui correspondent à l'ensemble des habitats seminaturels ou naturels de haute valeur écologique dans les surfaces agricoles, Terrafine double ce taux. Un non-respect de l'engagement entraîne la résolution du bail.

Avec 590 000 € de collecte depuis 2017, la coopérative est venue en aide à sept agri- ●●●



paroles

« Une réponse qui sort des sentiers battus »

Stéphane, 49 ans, Laval (Mayenne)
Souscripteur d'actions non cotées de la coopérative Terrafine

« Le projet Terrafine a fait écho à mon environnement familial – je viens d'une famille d'agriculteurs – et à mes convictions. J'ai naturellement investi dans ce projet : plutôt que d'investir mon épargne dans des supports classiques qui rapportent – ou pas, d'ailleurs – mais qui n'ont pas de sens, je préfère investir dans un projet qui va aider des gens qui en ont vraiment besoin. L'avantage fiscal était un bonus. Je suis expert-comptable et j'ai vu

certains de mes clients être sauvés par des financements solidaires alors qu'ils avaient été exclus des circuits de la finance classique. La finance solidaire est une réponse qui sort des sentiers battus pour des entrepreneurs qui peuvent ainsi continuer d'exister normalement. Le but n'est pas d'avoir une grande rentabilité, mais de se dire que l'argent investi a une utilité immédiate pour des gens qui en ont une utilisation intelligente. »

+ 161 millions d'euros

C'est le bond (+ 24,7%) enregistré en 2019 par l'épargne investie directement dans des entreprises solidaires, passée de 651 millions d'euros à 812 millions.

La coopérative aide au développement des territoires ruraux en soutenant les agriculteurs.
Bernard Perrier/Stock Adobe

repères

Finansol, promoteur de la finance solidaire

Finansol. Créée en 1995, l'association Finansol a pour mission de développer la solidarité dans l'épargne et la finance. Elle fédère plus de 90 entreprises, associations et établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité.

Le label. Finansol gère un label qui atteste le caractère solidaire d'un produit financier. Il repose principalement sur des critères de solidarité et de transparence. Les épargnants ont ainsi l'assurance que leur argent contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale. Ce label est attribué et contrôlé annuellement par un comité

d'experts indépendants. À ce jour, 156 produits d'épargne sont labellisés Finansol.

La différence avec l'ISR. La finance solidaire ne doit pas être confondue avec l'investissement socialement responsable (ISR). L'ISR consiste à sélectionner les titres d'un fonds d'investissement (actions, obligations...) en fonction de leurs performances financières mais aussi de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance. La finance solidaire repose sur un degré d'engagement plus fort puisque les activités financées sont choisies en fonction de leur utilité sociale (lutte contre l'exclusion, cohésion sociale ou environnement, par exemple) et de leur capacité à produire un impact social mesurable. Elles ne sont pas cotées en Bourse, contrairement aux titres labellisés ISR.

●●● culteurs en difficulté, principalement dans l'ouest de la France. Trois projets sont actuellement en cours de réalisation. Un éleveur de bovins du Finistère a notamment reçu 34 000 € de l'entreprise en échange de 6 hectares pour « besoin de trésorerie », tandis qu'en Ille-et-Vilaine, un producteur a reçu 112 000 € pour 28 hectares cédés.

« Nous aidons deux types d'éleveurs, relève Jean-Jacques Gaudiche. Aussi bien les jeunes qui se lancent que ceux qui sont déjà installés et qui ne parviennent pas à pérenniser leurs exploitations. »

« Il y avait d'un côté de gros besoins d'investissement et de l'autre de l'épargne en France. »

L'épargne solidaire finance le système à 100%. Avec un principe simple : l'investisseur souscrit des parts à la coopérative agréée « entreprise solidaire d'utilité sociale »

et bénéficie, en retour, d'une réduction d'impôt de 18%. « Ce n'est pas neutre dans le déclenchement des souscriptions, estime le cofondateur de la coopérative. Concrètement, cela signifie que celui qui investit 10 000 € bénéficie de 1 800 € de réduction d'impôts. »

« Il y avait d'un côté de gros besoins d'investissement et de l'autre de l'épargne en France, relève Jean-Jacques Gaudiche. Alors pourquoi ne pas rapprocher les deux ? »

Alix Coutures

(1) Le prénom a été changé.

Souscrire directement au capital d'une entreprise solidaire



Établissements

- Actions non cotées des 3 Colonnes
- Actions non cotées d'Autonomie et Solidarité
- Micro-prêt solidaire Babyloan
- Compte d'Épargne solidaire de la Caisse Solidaire
- Actions non cotées de la foncière Caritas Habitat
- Actions non cotées de la foncière Chênelet
- Parts d'indivision de Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES)
- Parts d'indivision de Club Local d'Épargne pour les Femmes qui Entreprennent (CLEFE)
- Compte courant solidaire de la Cofides Nord-Sud
- Titres participatifs d'Enercoop (première et deuxième émissions)
- Actions non cotées d'Énergie Partagée Investissement (EPI)
- Actions non cotées d'Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)
- Actions non cotées d'Épargne Solidaire pour l'Immobilier Social (ESIS)
- Actions non cotées du FADEV
- Actions non cotées de la foncière Familles Solidaires
- Actions non cotées de Femu Qui
- Obligations de la Fondation pour le Logement Social
- Actions non cotées de France Active Investissement
- Actions non cotées de Garrigue
- Actions non cotées de la foncière Habitat et Humanisme
- Actions non cotées d'Habitats Solidaires
- Actions non cotées d'Herrikoa
- Actions non cotées d'INCO Investissement et actions non cotées d'Aviva Impact Investing France
- Actions non cotées d'Initiatives pour une économie Solidaire (IÉS)
- Actions non cotées de la foncière solidaire Léopold Bellan
- Portefeuille électronique de LITA.co
- Actions non cotées la Nef
- Actions non cotées de Lurzaindia
- Actions non cotées de Microfinance Solidaire
- Obligations du Mouvement d'Aide au Logement
- Parts sociales et Depository receipts d'Oikocredit
- Actions non cotées de PhiTrust Partenaires
- Actions non cotées de la SCICalliance
- Actions non cotées de Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI)
- Parts B de capital de Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL-Prologues)
- Actions non cotées de SOLIFAP
- Obligations solidaires à impact de la plateforme Plumseeds
- Actions non cotées de Terrafine
- Actions non cotées de la foncière Terre de Liens
- Actions non cotées d'UrbanCoop

* Si investissement en capital

Sur l'impôt sur le revenu :

Selon le type d'entreprises dans lequel vous investissez, vous pourrez bénéficier d'une réduction de votre impôt sur le revenu égale à 18 % du montant de la souscription (réduction qui devrait s'élever à 25% pour l'année 2020 sous réserve de publication d'un décret), à condition de conserver votre titre au moins 5 ans en cas de rachat par un tiers ou 7 ans en cas de remboursement de l'entreprise solidaire. La réduction d'impôt est plafonnée à 9 000 € pour une personne seule et au plafonnement global des niches fiscales à 10 000 € par an.

Une perte en capital est possible et la rémunération peut être limitée.

Pour en savoir plus sur ces placements, leur fiscalité et les projets solidaires qu'ils financent, rendez-vous sur www.finansol.org

Épargner via sa banque ou sa mutuelle d'assurance

Créée en 1990, la Fondation Énergies pour le monde a financé et monté des projets d'électrification dans vingt-huit pays. Elle mise sur les énergies locales et renouvelables.

Les énergies renouvelables pour électrifier l'Afrique rurale

Sur le seuil de sa maison en région de Koupéla, à la périphérie de la commune de Pouytenga, au Burkina Faso, le couturier Mahamoudou fait tourner sa machine à coudre électrique à la lumière du soleil. Depuis 2009, il possède un panneau photovoltaïque, financé par un microcrédit. Sa productivité a été doublée. « Lorsque je n'avais pas cette installation, je pédalais et cela me fatiguait beaucoup. Est-ce qu'on ne peut pas se réjouir de cette évolution? », témoigne le couturier, dans une vidéo mise en ligne par la Fondation Énergies pour le monde. À l'instar du couturier burkinabé, deux mille personnes ont été équipées de kits photovoltaïques dans la région, grâce à un projet de microcrédits lancé par la fondation.

Créée en 1990 par Alain Liébard, l'organisation est née d'un double constat : alors que l'accès à l'électricité est une des conditions du développement, plus de 600 millions de personnes dans le monde n'en bénéficient pas. La fondation française

se donne donc pour but de financer et de monter des projets d'électrification décentralisée dans les zones rurales des pays du Sud. « Il y avait quelque chose de visionnaire dans la création de la fondation, car personne ne parlait de développement durable à l'époque », souligne Yves Maigne, son directeur actuel.

« Faute d'accompagnement, l'Afrique se transformera en cimetière de panneaux solaires. »

Énergies pour le monde a d'ores et déjà mené des opérations dans vingt-huit pays et équipé 500 000 personnes en électricité. Elle intervient principalement au Burkina Faso, au Mali, à Madagascar et en Guinée, des pays où le taux d'ac-

cès à l'électricité est, selon Yves Maigne, de l'ordre de 10%.

« Après avoir identifié les besoins, on observe les ressources de la zone. Ce qui est intéressant, c'est que le renouvelable est disponible partout. Mais il faut voir comment utiliser au mieux les ressources sur place », explique-t-il. La fondation estime avoir aujourd'hui évité l'émission de 13 000 tonnes de CO₂, au travers de ses cinquante projets.

Le but est de réduire la pauvreté et de participer au développement des pays concernés. « L'énergie doit être productrice de revenus, d'une micro-économie qui permettra de développer le village », explique Yves Maigne. Les coiffeurs, les soudeurs, le petit aubergiste : chacun peut produire davantage en ayant accès à l'électricité. Au Sénégal, Énergies pour le monde a notamment travaillé entre 2016 et 2019 à l'installation de pompe solaire pour le maraîchage. Le nombre de planches cultivées par personne a été doublé, la production diversifiée, et le surplus de production a été vendu sur les marchés.

Installation d'un système solaire du programme Miresol par un technicien burkinabé. Fondem



Condition sine qua non de l'autonomisation du territoire, la formation au fonctionnement des énergies renouvelables est primordiale. « Les énergies renouvelables sont intermittentes, rappelle Yves

Maigne. Le soleil fournit de l'énergie pendant la journée, le vent et la force hydraulique sont saisonniers. C'est un apprentissage. » Sarah Vignoles, chargée de mission auprès du directeur de la fondation, ●●●

paroles

« Être cohérente avec mes idées »

Marine, 58 ans, Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime) Souscriptrice du livret Agir du Crédit coopératif

« Il y a dix ans, je souhaitais placer de l'argent à la suite de la vente d'un bien immobilier, mais je ne voulais pas qu'il serve à délocaliser, à enrichir ou à spéculer. Je me suis renseignée pour trouver des placements éthiques et j'ai choisi

d'épargner au Crédit coopératif. Cela me rapporte peu mais me permet d'être solidaire en donnant. J'ai aussi souscrit à une carte bancaire effectuant des microdons vers une association à chacun de mes retraits. J'ai beaucoup voyagé et j'ai vu les changements dramatiques pour notre environnement partout dans le monde. La même année, j'ai donc aussi fait le choix de changer pour un fournisseur d'énergie verte. Même dans ma consommation personnelle, je recycle, je boycotte les produits sous plastique, je privilégie les circuits courts, etc. Il s'agit pour moi de faire des choix et d'être cohérente avec mes idées. »

Pour vous accompagner dans vos projets d'entrepreneuriat social



LA CROIX

OFFERT PENDANT 3 SEMAINES

LA CROIX, le quotidien d'information générale qui met chaque jour en lumière les innovations en économie sociale et solidaire.

Simple et rapide ! JE SOUSCRIS EN LIGNE  la-croix.com/3SG-FINANSOL

+29%

C'est l'augmentation spectaculaire de l'épargne solidaire collectée par les banques et mutuelles d'assurance enregistrée en 2019.

Épargner via sa banque ou sa mutuelle d'assurance

Les produits de partage

Établissements	Produits
Banque Française Mutualiste	FCP Avenir Partage ISR et Service d'épargne solidaire (livret éligible : Livret BFM Avenir)
Carac	Assurance-vie Entraid'Épargne Carac
CIC	Livret d'Épargne pour les Autres et FCP CM-CIC France Emploi
Crédit Agricole	Solidarité - CA Contre la Faim, Solidarité - CA Habitat et Humanisme et Solidarité - Initiatis Santé
Crédit Coopératif	Livret Agir, Livret Jeune Agir , LDDS de partage , Livret A comme Agir , Livret Solidaire Associations, FCP Epargne Solidaire, FCP Agir avec la Fondation Abbé Pierre, Crédit Coopératif Agir UNICEF, Faim et Développement Agir CCFD, FCP Faim et Développement (Equilibre et Solidarité), Part du FCP "Agir pour le Climat" - CCFD-Terre Solidaire Faim & Climat et Part du FCP "Agir pour le Climat" - Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat
Crédit Municipal de Paris	Livret Paris Partage
Crédit Mutuel	Livret d'Épargne pour les Autres du Groupe Adhérents à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (Fédérations Anjou, Centre, Centre Est Europe, Dauphiné-Vivaraïs, Île-de-France, Loire-Atlantique, Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Midi-Atlantique, Savoie-Mont Blanc, Sud-Est, Massif Central, Antilles-Guyane) et FCP CM-CIC France Emploi Livret Solidaire du Crédit Mutuel Arkéa (Fédérations de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest)
La Banque Postale	Service Intérêts Solidaires (livrets éligibles : Livret A , LDDS , Livret d'Épargne Populaire) SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS
LCL	Solidarité - Habitat et Humanisme et Solidarité - CCFD-Terre Solidaire
MACIF	Livret Solidaire Macif
MAIF	Livret Épargne autrement, Livret A autrement et LDDS autrement
Meeschaert	FCP Éthique et Partage - CCFD-Terre Solidaire
Société Générale	Service d'épargne solidaire (livrets éligibles : Livret A , LDDS , Livret Jeune , Compte sur Livret, Livret Epargne Plus Société Générale et Livret BFM Avenir) SG Solidarité CCFD-Terre Solidaire, SG Solidarité Fondation pour la Recherche Médicale, SG Solidarité Habitat et Humanisme et SG Solidarité Les Restaurants du Cœur (fonds souscriptibles via tous les contrats d'assurance-vie)

Les produits d'investissement solidaire

Établissements	Produits
Amundi	FPS Finance et Solidarité
Banques Populaires	Livret CODEVair (Fédérations : Aquitaine Centre Atlantique et Grand Ouest) FCP Insertion Emplois Dynamique et FCP Mirova Emploi France
BNP Paribas	FCP BNP Paribas Obli Responsable, FCP BNP Paribas Social Business France et FPS BNP Paribas Social Business France
Caisse d'Épargne	FCP Insertion Emplois Dynamique et FCP Mirova Emploi France
Crédit Agricole	Contrat solidaire (assurance-vie), FCP Solidarité, FCP CPR Patrimoine Solidaire et FCP Amundi Protect Solidaire
Crédit Coopératif	Livret Coopération pour ma région, Livret Agir Fondations, SICAV Choix Solidaire, FCP Confiance Solidaire et FCP Ecofi Agir pour le Climat
Crédit Municipal de Nantes	Livret d'Épargne Solidaire, Livret de Micro Épargne Solidaire et Compte d'Épargne Solidaire
Crédit Municipal de Nîmes	Livret d'Épargne Griffon Solidaire et Compte à terme Griffon Solidaire
Crédit Municipal de Paris	Livret Solidarité et Compte à terme Solidarité
Ecofi Investissements	Schneider Energie SICAV Solidaire, FPS Ecofi Contrat Solidaire et FPS Axa Future Génération
Humanis Gestion d'Actifs	FCP HGA Actions Solidaire Emploi Santé
La Banque Postale	FCP LBPAM ISR Actions Solidaire
La Financière Responsable	FCP LFR Actions Solidaires
La Nef	Livret Nef et Compte à terme Nef
LCL	SICAV Danone.Communities
MACIF	FCP Macif Croissance Durable et Solidaire
MAIF	FIP Solidaire MAIF 2018
Mandarine Gestion	FCPR Mandarine Capital Solidaire
Mirova	FPS Mirova Solidaire, FCP Aviva La Fabrique Impact ISR

Souscrire un placement de partage (livret, OPC, assurance-vie, compte à terme)

Vous donnerez alors au moins 25 % de votre rémunération (intérêts, dividendes) à une association engagée dans une action à forte utilité sociale et/ou environnementale de votre choix.

Pour l'association bénéficiaire :

L'association bénéficiera d'une fiscalité réduite de l'impôt sur le revenu. Les intérêts cédés par l'épargnant seront soumis à un prélèvement à 22,2 % au lieu de 30 % (dans le cadre de l'application du prélèvement forfaitaire unique - PFU).

Dans le cadre des livrets réglementés (produits en rouge dans le tableau), la totalité des intérêts cédés seront versés à l'association, ces placements étant défiscalisés.

Pour l'épargnant :

L'épargnant bénéficiera de la fiscalité avantageuse du don car 66% ou 75% (en fonction du type d'association) de la somme donnée à l'association sera déductible de son impôt sur le revenu (après application du PFL). Dans le cadre du régime fiscal des revenus mobiliers, l'épargnant verra ses revenus de placements non cédés (hors livrets réglementés) soumis au prélèvement forfaitaire unique à 30%, sauf s'il opte pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu.

Souscrire un placement d'investissement solidaire (FCP, SICAV, livret, assurance-vie, etc.)

Tout ou partie de l'argent placé sera alors investi dans des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale. Selon les types de placements, une perte en capital est possible. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Dans le cadre du régime fiscal des revenus mobiliers, l'épargnant verra ses revenus de placements soumis au prélèvement forfaitaire unique à 30%, sauf s'il opte pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu.

●●● confirme : « Faute d'accompagnement, l'Afrique se transformera en cimetière de panneaux solaires. »

Au siège de l'organisation, dans le 7^e arrondissement de Paris, les dix salariés conçoivent leur rôle comme celui « d'un chef d'orchestre qui coordonne les musiciens », compare Sarah Vignoles. « Quand on conçoit un projet comme celui du maraîchage au Sénégal, il faut tout regarder : quelle est la quantité d'eau requise ? Qui sera chargé de l'infrastructure électrique ? Comment les femmes vont-elles se cotiser ? Qui pourra remplacer une vanne cassée ? », énumère le directeur de l'association.

Pour trouver des financements, l'association s'appuie à hauteur de 10 % environ sur l'épargne solidaire, à travers un partenariat avec le Crédit coopératif. Selon le Crédit coopératif, cette source a représenté en 2019 un apport de 118 572 €. Le reste des financements provient de partenaires institutionnels, de fondations d'entreprises ou des acteurs privés.

Alix Coutures



Pour en savoir plus sur ces placements, leur fiscalité et les projets solidaires qu'ils financent, rendez-vous sur www.finansol.org

Entretien. L'agronome Marc Dufumier plaide pour une révolution agroécologique plus respectueuse des hommes et de l'environnement.

«Promouvoir une agriculture exigeante et intensive en emplois»

Marc Dufumier

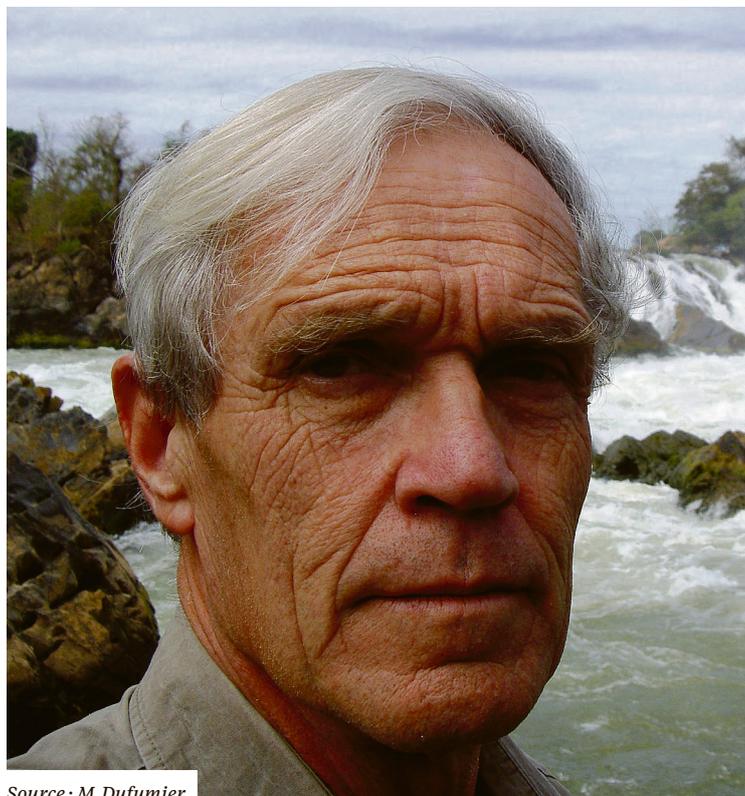
Agronome et président de l'association Commerce Équitable France

Quelles réflexions vous inspire la crise sanitaire et économique déclenchée par l'épidémie mondiale de Covid-19?

Marc Dufumier: Cette crise nous révèle le danger qu'il peut y avoir à étendre nos activités humaines aux dépens des forêts et à réduire les espaces naturels. La rencontre de la chauve-souris et du pangolin, qui serait à l'origine de l'épidémie actuelle, est la conséquence typique de la réduction des espaces naturels. L'habitat des espèces sauvages se trouve réduit et l'homme les côtoie davantage.

Cette crise nous le rappelle, il faut limiter la déforestation et donc les formes d'agriculture que je qualifie d'extensives, dans le sens où elles ont besoin de toujours plus d'espace aux dépens des forêts amazonienne, congolaise et des dernières forêts chinoises ou d'Asie du Sud-Est.

Cette crise m'inspire une deuxième réflexion. Le manque de masques, de médicaments, de respirateurs dans les premiers moments de l'épidémie a souligné l'importance de pouvoir s'assurer localement de la fabrication de produits essentiels sans avoir à dépendre de l'extérieur. Nous aurions pu connaître des tensions aussi dans l'alimentation. Heureusement, nous avons eu la chance que cette crise intervienne à un moment où les stocks mondiaux de céréales étaient élevés. À l'inverse de ce qui



Source : M. Dufumier

s'est produit en 2008, il n'y a pas eu de perspective de pénurie et donc pas de spéculation sur les marchés à terme. C'est une énorme chance.

Concernant l'agriculture, comment pourra-t-on nourrir une population en croissance sans empiéter sur les espaces sauvages?

M. D.: La population mondiale augmente. Dans les pays émergents, la consommation de produits animaux est en croissance. Or, il faut entre 3 et 10 calories végétales pour fabriquer 1 calorie animale. De ce fait, la demande en production végétale destinée à la fois à nourrir les

humains directement et à nourrir les animaux va presque doubler dans les trente ans qui viennent. La solution ne peut pas être d'étendre les surfaces cultivées. Il y a danger, comme nous venons de le voir!

Comment faire? Augmenter les rendements?

M. D.: La réponse est oui, il est possible d'augmenter les rendements. Les moyens pour y parvenir vont être inspirés d'une agroécologie scientifique qui considère que l'objet de travail des agriculteurs n'est ni la plante, ni le troupeau, ni le sol pris isolément, mais des écosystèmes agricoles qui prennent en

compte les interactions de tous ces éléments. Et il est possible d'augmenter la production à l'hectare de ces écosystèmes.

On peut y arriver en faisant en sorte que la plante fasse un usage intensif de cette ressource gratuite et inépuisable qu'est le soleil, ainsi que du gaz carbonique, tout aussi pléthorique, et dont on ne peut craindre la pénurie! Reste la question de l'eau. Avec le dérèglement climatique, les pluies vont devenir plus chaotiques et aléatoires, avec des épisodes d'inondations et de sécheresses plus fréquents. Il faut faire en sorte que l'eau s'infilte dans les sols pour faire des stocks et pour cela arrêter le ruissellement grâce à des couvertures végétales. Cela nécessite de mettre un coup de frein à la bétonisation des espaces et de replanter des haies.

La mise en œuvre de cette nouvelle forme d'agriculture pose-t-elle des questions différentes entre pays en développement et pays développés?

M. D.: Dans des pays comme la France, le but n'est pas de produire davantage, car nous avons des excédents, mais de produire mieux et de limiter nos exportations vers les pays du Sud déficitaires. Ce sont nos blés qui ruinent les producteurs de mil et de sorgho. C'est la poudre de lait que nous exportons qui ruine les élevages laitiers du Sénégal ou d'ailleurs. Et ce sont nos poulets bas de gamme qui ruinent leurs élevages.

Pour des pays comme le nôtre, le passage à cette agriculture biologique se traduirait dans un premier temps par une baisse des rendements car nos écosystèmes se sont détériorés à cause des pes-

«Le but n'est pas de produire davantage mais de produire mieux.»

ticides et des engrais de synthèse. L'humus a été détruit; les coccinelles et les abeilles ne peuvent plus remplir leur rôle, de lutte contre les pucerons pour les premières et de pollinisation pour les secondes. Mais à terme, la valeur ajoutée à l'hectare va progresser.

Dans les pays du Sud, les associations végétales sont des formes d'agriculture déjà fréquemment pratiquées, que l'on peut considérablement perfectionner. Dans ces pays où les écosystèmes n'ont pas été détériorés, on peut d'emblée accroître le rendement à l'hectare en mettant en place un usage intensif de ressources naturelles renouvelables ainsi que des champignons, des abeilles, des coccinelles ou des mésanges! C'est une agriculture grâce à laquelle il serait possible de nourrir une humanité en croissance.

Ne demande-t-elle pas aussi beaucoup de main-d'œuvre?

M. D.: Le grand reproche fait à cette agriculture est d'être plus artisanale, plus soignée et donc plus coûteuse en travail. Cela demande une formation et des rémunérations à la hauteur de sa complexité. Mais il me semble que dans des pays où le chômage est amené à augmenter, promouvoir une agriculture exigeante et intensive en emplois est conforme à l'intérêt général.

Recueilli par Emmanuelle Réju

Le baromètre de la finance solidaire est soutenu par

BANQUE des TERRITOIRES

Caisse des Dépôts

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Édité par BAYARD PRESSE S.A., société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 18, rue Barbès, 92128 Montrouge Cedex. Téléphone : 01.74.31.60.60. Fax : 01.74.31.60.01. Directoire : Pascal Ruffenach, président et directeur de la publication ; André Antoni, Alain Augé et Florence Guémy, directeurs généraux. **Président du Conseil de surveillance :** Hubert Chicou. **Actionnaires :** Augustins de l'Assomption (93,7 % du capital), SA

Saint-Loup, Association Notre-Dame de Salut. **Directeur, directeur de la rédaction :** Guillaume Goubert. **Directeur délégué, administrateur général :** Arnaud Broustet. **Directrice adjointe de la rédaction :** Florence Couret. **Numéro de commission paritaire (CPPAP) :** 11019 C 85695, Dépôt légal à date de parution. **Abonnement annuel plein tarif : 462 €.** **Édition spéciale réalisée par Emmanuelle Réju, Jean-Christophe Ploquin, Sophie Delvert, Margaux Assier de Pompignan.**

en collaboration avec Finansol : Frédéric Tiberghien, Patrick Sapy, Flore Latournerie, Rozenn Mahé, Lenaig Naudais, Sarah Perrier, Jon Sallé. **Impression :** La Galiote-Prenant, 70 à 82 rue Auber, 94400 Vitry-sur-Seine. Papier 100 % recyclé.

bayard